

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2015

à 18 h 30 à la MAIRIE

CONVOCACTION	: 22 janvier 2015
AFFICHAGE	: 6 février 2015
PRESIDENT	: Yvon BEUCHON
PRESENTS	: Mme MÉNEZ - M. LALANNE – Mme CHEVALIER - M. CHAMERON - Mme LECOMTE - M. HENRY – M. VOLLOT - Mme VINÇON - Mme DAGAUD - M. DE SENSI - Mme RASSION - Mme MARTIN - M. CHAUMIER - M. FORESTIER – Mme PIAT - M. DEBAIN - Mme GAVIN - M. BARON - M. BONNEVILLE - Mme ANTONICELLI
ABSENTS EXCUSES	: M. TEXIER - Mme BRUNET
PROCURATIONS	: M. TEXIER à M. LALANNE Mme BRUNET à Mme MÉNEZ
SECRETAIRE	: Mme RASSION

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

AIDE AU COMMERCE LOCAL – GARANTIE D'EMPRUNT :

Le conseil municipal a adopté le principe de favoriser l'installation de commerces dans la commune en garantissant 50 % des emprunts contractés par les porteurs de projet, après étude au cas par cas.

Un boucher-charcutier s'est manifesté pour la reprise de la boucherie installée place de l'Eglise. Ce boucher vient de Loire-Atlantique et doit emprunter la somme de 23 000 € pour mener à bien son projet. Il nous demande donc de garantir la moitié de cet emprunt soit 11 500 €.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte de garantir l'emprunt à hauteur de 11 500 € et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SUBVENTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à compter de 2015, le centre communal d'action sociale devient indépendant financièrement de telle sorte que dès le 1^{er} janvier, il doit être possible de régler les factures.

Or le budget de la commune n'étant pas encore voté, il convient de lui allouer une subvention qui lui permettra d'établir son budget.

Vu l'excédent de 2014 et la préparation du budget 2015, la somme de 13 000 € est nécessaire.

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention de 13 000 € au centre communal d'action sociale.

ISOLATION DE L'ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre et d'achever les travaux d'isolation de l'école maternelle. Ces travaux d'isolation concernent la terrasse et la dernière tranche d'isolation des murs.

Il s'agit donc de solliciter des aides notamment auprès du conseil général du Cher, de la D.E.T.R. (subvention d'Etat) et des fonds parlementaires.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le maire :

- ✍ à déposer des demandes de subventions au conseil général du Cher, à la préfecture du Cher au titre de la D.E.T.R. et au titre des fonds parlementaires.
- ✍ à signer tous les documents s'y rapportant.

S.D.E. 18 : AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Jean-Claude HENRY, maire-adjoint délégué aux travaux, présente à l'assemblée des plans de financement établis par le S.D.E. 18 pour l'extension de l'éclairage public rue du Chat Botté et chemin des Varennes.

Les plans de financement sont les suivants :

✍ RUE DU CHAT BOTTÉ :

⇒ Coût total H.T.	5 771.25 €
· Prise en charge par le SDE 18 (50 %)	2 885.63 €
· Participation de la collectivité (50 %)	2 885.62 €

✍ CHEMIN DES VARENNES :

⇒ Coût total H.T.	4 050.65 €
· Prise en charge par le SDE 18 (50 %)	2 025.32 €
· Participation de la collectivité (50 %)	2 025.33 €.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAIN :

Monsieur le maire indique que la société Mission propriétaire en zone industrielle souhaite agrandir son bâtiment initial de 2 500 m².

Or, il apparaît que la conduite d'assainissement qui vient de l'entreprise LANFRANCO traverse le terrain appartenant à Mission ce qui rend quasiment impossible la construction du nouveau bâtiment. Il faut donc que Bourges Plus dévie cette canalisation pour permettre l'extension de l'entreprise en la déplaçant sur le trottoir de la rue du Minéral.

De plus, le transformateur électrique et les candélabres sont intégrés dans la parcelle Mission. Il convient à la commune de racheter à la société une petite parcelle de 120 m² afin de sortir le transformateur et les candélabres de cette propriété privée.

Le service des domaines a été sollicité afin de connaître l'estimation du terrain. Celui-ci propose une valeur vénale de 300 €. Cette bande de terrain sera intégrée au domaine public communal et permettra la déviation de la canalisation d'assainissement.

Après examen du dossier, le conseil municipal unanime accepte le rachat de la parcelle de 120 m² à l'entreprise Mission au prix de 300 €, indique que les frais d'acte seront à la charge de la commune et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR UN LOTISSEMENT COMMUNAL :

Monsieur le maire rappelle que l'assemblée délibérante a décidé en 2014 l'acquisition d'une parcelle de terrain au bout de la rue des Vignes pour réaliser un petit lotissement communal.

Le plan de composition est préparé et 4 lots seraient disponibles à la vente. Pour que cette opération soit réalisable, il convient de créer un budget annexe assujetti à la T.V.A. qui s'équilibrera en recettes et en dépenses.

Après examen, le conseil municipal unanime autorise la création d'un budget annexe pour le lotissement communal des Ailliers.

LOTISSEMENT COMMUNAL – MAITRISE D'OEUVRE :

Monsieur le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre du lotissement communal des Ailliers au bureau d'études Neuilly S.A.S. à Marmagne pour un coût total H.T. de 12 360 €.

Ce projet comprend :

- ⇒ mission topographique, identification, analyses des contraintes et esquisses ;
- ⇒ établissement du dossier d'aménager ;
- ⇒ mission foncière – bornage périmétrique et lots créés ;
- ⇒ établissement du document modificatif du parcellaire cadastral nécessaire à l'acte notarié ;
- ⇒ ingénierie – maîtrise d'œuvre – suivi de travaux.

Après examen, le conseil municipal à l'unanimité accepte que la maîtrise d'œuvre de ce projet soit confiée à Neuilly S.A.S. et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

BOURGES PLUS – RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A NIVEAU D'OUVRAGES :

Monsieur le maire présente au conseil une proposition de Bourges Plus de renouveler la convention de mise à niveau d'ouvrages qui arrivera à son terme courant 2015.

Cette convention d'une durée de 6 ans a pour objet la mise à niveau d'ouvrages dans le cadre de travaux de voirie (tampons d'eaux usées, bouches à clé ...).

Après examen de la convention, le conseil municipal unanime autorise le maire à signer cette convention.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Monsieur le maire indique que le comité technique paritaire du centre de gestion, dans sa séance du 19 janvier 2015 a émis un avis favorable à la :

- ✍ suppression de 5 postes d'adjoints techniques 1^{er} classe à temps complet au 1^{er} février 2015 ;
- ✍ suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{er} classe à 31 h 50/35^{ème} de temps au 1^{er} février 2015 ;
- ✍ suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} février 2015.

Après examen, le conseil municipal accepte à l'unanimité la suppression des postes indiqués ci-dessus.

ACTE DE DELEGATION – COMPTE-RENDU :

Monsieur le maire rend compte au conseil de :

- ✍ la signature d'un emprunt auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 300 000 € destiné à financer les dépenses d'investissement. Cet emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans au taux fixe de 2,24 %, les échéances sont trimestrielles.
- ✍ la création d'une régie de recettes pour encaisser les montants de locations des bennes mises à disposition des chapellois pour évacuer notamment les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

PROJET DE CONVENTION AVEC G.R.D.F. :

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'il a reçu de G.R.D.F. une convention visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des abonnés particuliers et professionnels. Il s'agit du projet "compteurs communicants gaz".

L'hébergeur de ce système doit être une personne publique propriétaire d'un site élevé (église) afin d'accueillir un concentrateur. Ce système permettra :

- ⇒ le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- ⇒ l'amélioration de la qualité de facturation par une facture systématique de données réelles et la suppression des estimations de consommations. Les index de compteurs de gaz seront collectés par télétransmission. Les compteurs des abonnés seront également changés.

Cette convention aurait une durée initiale de 20 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. De plus G.R.D.F. s'engage à verser à l'hébergeur une redevance annuelle de 50 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

PROJET D'UN SITE DE SOINS AYANT TRAIT A L'ELEVAGE EQUIN :

Monsieur le maire présente à l'assemblée un courrier émanant du Docteur GUYOT vétérinaire qui souhaiterait installer sur la commune dans le cadre de son activité professionnelle un site de soins relatif à l'élevage et la gynécologie équine. Cette installation nécessite des installations pour traiter et héberger les chevaux mais aussi les personnes qui les surveillent.

L'emplacement choisi est situé dans une zone non constructible dite "Naturelle et de Loisirs". Monsieur ROUILLARD, agriculteur retraité est disposé à céder une prairie de 5 hectares pour la réalisation de ce projet.

Selon le droit des sols, le terrain concerné étant en zone *NL*, les constructions ne sont que très peu possibles, sauf, à titre très exceptionnel, à être relatives à une activité de loisirs.

Pour ce faire, il faudrait :

- ⇒ soit modifier le P.L.U. ;
- ⇒ soit considérer que l'activité "Loisirs" peut s'accommoder de la construction d'une maison et d'écuries pour les chevaux.

Monsieur LALANNE, maire-adjoint délégué est chargé d'étudier cette demande avec les services de la Direction des Territoires.

PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE :

Monsieur le maire rappelle qu'un projet de parc photovoltaïque avait été envisagé sur trois parcelles situées derrière les silos de Soufflet Agriculture près de la zone naturelle, en zone à vocation d'activités industrielles.

Il indique qu'il vient de recevoir la société SUN'R intéressée pour déposer un nouveau projet de centrale photovoltaïque au prochain appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) soit au plus tard le 1^{er} juin 2015.

Il importe que le conseil municipal marque son intention de soutenir ce projet permettant à cette société de rechercher un avis positif des services de l'Etat et de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (C.D.C.E.A.).

Un certificat d'urbanisme serait déposé au nom de SUN'R ou d'une de ses sociétés. Une réunion rapide serait organisée avec chacune des parties. L'aboutissement de ces démarches permettrait donc de déposer un dossier à E.R.D.F. avant le 1^{er} juin prochain.

Cette installation est compatible avec l'activité des Ets NEXTER et M.B.D.A.

Après examen de ce projet, le conseil municipal unanime émet un avis positif sur cette installation et apporter son entier soutien au projet.

RESULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur Alain CHAMERON, maire-adjoint délégué informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres a décidé de confier pour une période de 5 ans, le marché de production, conditionnement et livraison des repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs sans hébergement à la société ANSAMBLE à Bourges. Ce marché prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal en prend acte.